

LOI N°019-2021/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2020-008/PRES DU 10 AOUT 2020 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
PRET N°2100150042246 ENTRE LE BURKINA FASO ET
LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT, POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET D'EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL (PEPA-MR),
SIGNE A OUAGADOUGOU LE 21 FEVRIER 2020.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 22 avril 2021

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-008/PRES du 10 août 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150042246 entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement pour le financement du Projet d'eau potable et d'assainissement en milieu rural (PEPA-MR), signé à Ouagadougou le 21 février 2020.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 22 avril 2021

